



**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du  
JEUDI 29 MARS 2018 à 19 h 00  
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

**OBJET : D35 - Programme bien-être et nutrition – Convention de partenariat**

**Date de convocation : ..... 23 mars 2018**

**Nombre de conseillers en exercice : ..... 29**

**Nombre de présents ..... 24**

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Daniel BARBARIN, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Adjoints ;

Gérard SICAUD, Nicole YATTOU, Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Philippe BARRIERE, Jean-Louis BORDESSOULES, Médéric DIRAISON, Anthony MORIN, Yolande DUCOURNAU, Jacques COCQUEREZ, Michel JARNOUX, Sylvie FORGEARD-GRIGNON, Henriette DIADIO-DASYLVA, Antoine BORDAS, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Hénoch CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

**Représentés : ..... 5**

Jacques CARDET	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET
Mathilde MAINGUENAUD	donne pouvoir à	Matthieu GUIHO
Gaëlle TANGUY	donne pouvoir à	Natacha MICHEL
Annabel TARIN	donne pouvoir à	Myriam DEBARGE
Patrice BOUCHET	donne pouvoir à	Daniel BARBARIN

**Présidente de séance : Françoise MESNARD**

**Secrétaire de séance : Marylène JAUNEAU**

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

## N° 35 - PROGRAMME BIEN-ÊTRE ET NUTRITION CONVENTION DE PARTENARIAT

Rapporteur : Mme Natacha MICHEL

L'Agence Régionale de Santé (ARS) met en œuvre une politique de santé en coordination avec les partenaires et en tenant compte des spécificités des territoires. Ses actions visent à améliorer la santé de la population et à rendre le système de santé plus efficace.

A ce titre l'ARS soutient financièrement chaque année, des projets permettant d'agir sur les déterminants de la santé et les milieux de vie ayant un impact sur les maladies chroniques, à savoir :

- la nutrition (alimentation et activité physique),
- les addictions et la santé mentale (tabac, alcool, souffrance psychique et suicide),
- l'environnement et les lieux de vie.

Les projets financés doivent :

- viser les territoires éloignés de l'offre, dépourvus en dispositifs,
- s'adresser aux publics en situation de précarité ou en voie de précarisation.

C'est dans cette dynamique que le groupe de partenaires « bien-être et nutrition » a été créé en 2015 afin de travailler sur un projet répondant aux objectifs de l'ARS. Le groupe de partenaires qui réunit la Ville de Saint-Jean-d'Angély (service Cap Séniors et Solidarité), la Banque Alimentaire Charente-Maritime, l'Arche solidarité, le Secours Catholique, les Restaurants du Cœur, a également saisi cette opportunité afin de faire concorder le besoin commun de travailler ensemble mais aussi de compléter l'aide individuelle déjà apportée par chaque association auprès des publics qui fréquentent les associations et qui bénéficient de l'aide alimentaire.

Le groupe de partenaires a donc mis en œuvre un programme « bien-être et nutrition » destiné aux personnes bénéficiaires de l'aide alimentaire et aux bénévoles de ces associations. L'ARS finance une partie de ce projet par l'intermédiaire de la Banque Alimentaire Charente-Maritime, ce qui permet d'avoir l'intervention d'une diététicienne. Le projet est également le résultat de la mutualisation de nombreux autres moyens mis à disposition par chaque partenaire.

**TÉLÉTRANSMIS AU  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**  
sous le n° 017-211703475-20180329-  
2018\_03\_D35-DE  
Accusé de réception Sous-préfecture  
le 4 avril 2018  
  
Affiché le 4 avril 2018

Ainsi, depuis deux ans, ce travail a permis de mettre en place une fois par mois des ateliers « bien-être et nutrition ». Chaque journée s'organise de la manière suivante :

- mise en situation pratique avec un atelier culinaire animé par une diététicienne qui utilise les denrées issues de la distribution de la Banque Alimentaire. L'intervenante profite de ce temps pour introduire des messages nutritionnels, des notions d'hygiène, de transformation, conservation, gaspillage, mais aussi développer un regard critique par rapport aux messages publicitaires, aux promotions... ;
- un repas partagé ;
- une activité découverte l'après-midi sur des thèmes différents (activité sportive, culturelle, bien-être, danse, créative...)

Afin de valoriser ce partenariat, une convention définissant le projet dans sa globalité et formalisant les modalités d'intervention de chacun a été établie.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les termes de la convention correspondante ci-jointe ;
- d'autoriser Mme la Maire à la signer.

**Le Conseil municipal**, après délibération,

**ADOpte** les propositions de Mme le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (29).

**Pour extrait conforme,  
La Maire,  
Conseillère régionale,  
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**  
sous le n° 017-211703475-20180329-  
2018\_03\_D35-DE  
Accusé de réception Sous-préfecture  
le 4 avril 2018  
Affiché le 4 avril 2018

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.